

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_248 : ZAC ECO² RIEUMAS – MODIFICATION CESSION DE
PARCELLES À
GÉNÉRALE BISCUITERIE MÉDITERRANÉENNE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_248 : ZAC ECO² RIEUMAS – MODIFICATION CESSION DE PARCELLES À GÉNÉRALE BISCUITERIE MÉDITERRANÉENNE

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Le directeur général d'un important groupe agroalimentaire en Algérie, souhaite créer une unité de production de biscuiterie industrielle (biscuits secs de conservation) et développer cette activité sur les marchés français et plus largement européens. A ces fins, il a créé une entité spécifique, la SAS Générale Biscuiterie Méditerranéenne (GBM) société familiale dont il est le principal associé (70% du capital social) et président. Le financement du projet a vocation à être assuré à partir d'actifs qu'il possède dans le sud de la France.

Le directeur général de la société en cours de constitution, est chargé de la mise en œuvre du projet, de son implantation en Occitanie et du développement de l'outil de production. L'entreprise a confirmé son choix de retenir l'Albigeois et de s'implanter sur la ZAC Eco²Rieumas.

Durant la première année de production, l'entreprise sera composée de douze employés, avec le recrutement local d'une dizaine de salariés. Dès le début de l'activité, 90 % de la production sera destinée à l'exportation car les marchés sont déjà existants sur un certain nombre de pays.

Le projet immobilier consiste en la construction d'un bâtiment de 500 m² qui comprendra un atelier pour la fabrication et la production des biscuits secs ainsi que les bureaux du siège de l'entreprise.

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'approuver la vente, à la société Générale Biscuiterie Méditerranéenne, du lot n°6 et 7 de la ZAC Eco² Rieumas, pour la réalisation de ce projet de construction d'un bâtiment d'activité, au prix de cession de 39 € HT/m².

Pour des contraintes liées à l'aménagement de la zone d'activité (zonage), il doit être proposé le déplacement de l'activité sur deux autres terrains. La réalisation du projet immobilier passe désormais par la cession des lots 34 et 35 d'une surface respective de 1443 m² et 1660 m² avant arpentage. Les conditions tarifaires de ventes restent inchangées excepté une surface globale de vente plus importante qu'initialement.

Cette vente sera associée à une recette pour l'agglomération d'un montant de 121 017 € HT, TVA sur marge en sus.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique du territoire de disposer d'un tissu d'entreprises agroalimentaires varié et dense,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente, à la société Générale Biscuiterie Méditerranéenne, ou à toute autre personne morale s'y substituant, des lots n°34 et 35 de la ZAC Eco² Rieumas, pour une surface globale estimée à 3103 m² avant arpentage, dans les conditions prévues lors de la délibération du 28 septembre 2021 soit au prix de cession de 39€/ m² TVA sur marge en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY